

**COMITE SYNDICAL**

*Séance du 05 mai 2017*

Nombre de conseillers en exercice :	12	Date de convocation :	27 avril 2017
Nombre de délégué(e)s titulaires présents :	9	Date de visa à la préfecture :	19 MAI 2017
Nombre de délégué(e)s suppléants avec voix délibérantes présents :	1	Numéro interne de l'acte :	DELIB-CS-17-012
Nombre de pouvoirs valides :	0	Date d'affichage :	19 MAI 2017
Nombre de votants :	10		

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 avril 2017, s'est assemblé, le 05 mai 2017 en salle de réunion de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne, Pôle d'activités du Griffon, 10 rue Pierre-Gilles de Gênes à BARENTON-BUGNY (02 000), sous la présidence de son Président, Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

**Présents :** Mme Aude BONO, MM. Philippe CERVI, Olivier JOSSEAUX, ~~Damien DELAVENNE~~, ~~Roland SOYEUX~~, Maxime KELLER, ~~Fawaz KARIMET~~, ~~Antoine LEFEVRE~~, ~~Philippe PARCHEMINIER~~, Pierre-Jean VERZELEN, Dominique POTART, Georges CARPENTIER, Gérard BOUREZ, ~~Mme Carole RIBEIRO~~, Jacques SEVRAIN, ~~Eric BEVIERE~~, Mme Nicole BUIRETTE et ~~M. Francis LEGOUX~~ (10)

**dont suppléants avec droit de vote :** Mme Nicole BUIRETTE (1)

**Pouvoirs :** Aucun (0).

**Pouvoirs non-valides :** Aucun (0).

**Excusés :** MM. Antoine LEFEVRE, Fawaz KARIMET et Mme Carole RIBERO.

Lesquels 10 (dix) forment la majorité des 12 (douze) membres en exercice et représentant 10 (dix) voix purent valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT.)

**Techniciens présents :** Anthony BERTRAND, Jean-Marc CARLIER, Florence FOURQUET, Audrey VONFELDT, Gwénaelle HEIM, Olivier LABARBE, Eric DESMIDT.

Mme Nicole BUIRETTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## Convention de rejets des eaux usées du Pôle d'activités du Griffon

Rapporteur : M Pierre-Jean VERZELEN

### 5 – Convention de rejets des eaux usées du Pôle d'activités du Griffon :

La convention, proposée en annexe, a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières concernant les rejets d'eaux usées du Pôle d'Activités du Griffon. Elle est proposée entre :

- Le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon ;
- La Ville de Laon ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ;
- La Lyonnaise des Eaux.

La convention précise les obligations et engagements des parties. Elle fixe les caractéristiques quantitatives et qualitatives du rejet afin qu'il soit compatible avec un fonctionnement normal des installations du système d'assainissement.

Elle arrête le régime des responsabilités, les contrôles et les conditions financières de fixation de la redevance assainissement, part ville et part délégataire.

**Vu le projet de projet de convention de rejets des eaux usées du Pôle d'Activités du Griffon proposée,  
Vu le rapport présenté,**

**Après en avoir fait lecture et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,  
- valide le principe de la convention de rejets des eaux usées dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,  
- autorise le Président à signer ladite convention.**

DELIB-CS-17-012

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le  
Affiché le  
Certifié exécutoire le

19 MAI 2017  
19 MAI 2017  
19 MAI 2017

Pour copie certifiée conforme.  
A Aulnois-sous-Laon, le vendredi 05 mai 2017  
Le Président,



Pierre-Jean VERZELEN.

N°AR Préfecture : 002-250208709-20170505-DELIBCS17012-DE